



Le Maire

À

L'association des voiliers en Polynésie (AVP)
avp.tahiti@gmail.com

Objet : Demande de rencontre relative au PGEM révisé de Moorea.

V/Réf. : Votre courrier du 7 octobre 2021 ;

N/Réf. : Arrêté n°2009 CM du 10 septembre 2021 ;

Madame, Monsieur,

Par courrier visé en référence, vous me signalez l'incompréhension de vos membres quant aux quotas de mouillage fixés par le plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) révisé de Moorea, adopté par arrêté du Conseil des ministres en septembre 2021.

En effet, si l'activité nautique de plaisance ne constituait pas un enjeu aussi fort lors de l'adoption du premier PGEM en 2004, force a été de constater que cette activité a cristallisé depuis ces dernières années, de nombreux conflits d'usage que le PGEM a justement pour ambition de concilier.

Aussi, en réponse à vos interrogations, je souhaite vous précisez les points suivants :

- le PGEM fixe des **orientations** qui doivent faire l'objet d'**arrêté d'application** par les différents services compétents ;
- le PGEM fixe des **zones de mouillages** dans lesquels des **quotas** sont fixés, mais qui peuvent être **revus chaque année** ;
- il n'existe pour le moment aucun **service public ou privé de gestion des mouillages** à Moorea, qui permettrait d'encadrer cette activité.

Afin d'avancer sur ces sujets, je vous informe que mes services travaillent de concert avec la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM) pour l'élaboration de l'arrêté relatif aux mouillages mais également pour envisager la mise en place d'un service de gestion des mouillages.

Si votre association sera consultée en temps voulu sur ces dispositions, je vous remercie pour votre disposition au dialogue et vous invite d'ores et déjà à nous faire part de vos éventuelles propositions, aux coordonnées inscrites en en-tête du présent courrier, pour construire ensemble l'accueil du mouillage dans le lagon de Moorea.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Evans HADOMANI

